



Sociétés et jeunes en difficulté

Revue pluridisciplinaire de recherche

24 | Printemps 2020

Varia

Céline Jung, *Protéger l'enfant, Mise en perspective d'une reconfiguration du statut de l'enfance*

Nîmes, Champ social éditions, coll. « Questions de société », 2019, 440 p.

Flore Capelier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sejed/10633>

ISSN : 1953-8375

Éditeur

École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

Référence électronique

Flore Capelier, « Céline Jung, *Protéger l'enfant, Mise en perspective d'une reconfiguration du statut de l'enfance* », *Sociétés et jeunes en difficulté* [En ligne], 24 | Printemps 2020, mis en ligne le 30 août 2020, consulté le 03 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/10633>

Ce document a été généré automatiquement le 3 septembre 2020.



Sociétés et jeunes en difficulté est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Céline Jung, *Protéger l'enfant, Mise en perspective d'une reconfiguration du statut de l'enfance*

Nîmes, Champ social éditions, coll. « Questions de société », 2019, 440 p.

Flore Capelier

- 1 Cet ouvrage de Céline Jung, docteure en sociologie et chercheuse associée au sein du laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique du Conservatoire national des arts et métiers, est publié à la suite d'un premier livre sur les pratiques contractuelles mises en œuvre au titre de l'accompagnement des jeunes majeurs¹. Ce premier travail, centré sur la contractualisation, constitue le point de départ d'une recherche plus générale sur le statut de l'enfant et ses évolutions dont l'ouvrage *Protéger l'enfant. Mise en perspective d'une reconfiguration du statut de l'enfance*, ici présenté, rend compte.
- 2 L'auteure propose une étude pluridisciplinaire des conceptions attachées à la personne de l'enfant et à la famille en lien avec l'évolution du dispositif de protection de l'enfance. L'approche est originale, puisque Céline Jung combine un matériel de recherche à la fois théorique et empirique comprenant sur ce second point deux volets : d'une part, des entretiens avec des parents d'enfants confiés (38 situations), d'autre part, une lecture de dossiers de l'aide sociale à l'enfance. Le terrain d'enquête est limité aux seules situations relevant de la protection administrative (mesure d'accueil provisoire ou de milieu ouvert).
- 3 Le livre se compose de trois chapitres. Le premier porte sur la construction d'une enfance moderne et revient « sur l'histoire de la famille de l'éducation et de l'enfance », en cherchant à « éclairer les évolutions de l'articulation de l'État et de la famille dans la démocratie moderne » (p. 15). Le second chapitre porte sur l'enfant et le retour de la question sociale. L'auteure y évoque la professionnalisation et l'organisation de l'aide et de l'action sociale ayant pour principal objectif de permettre aux enfants de vivre en familles dans des conditions plus favorables. Enfin, le dernier chapitre porte sur l'enfant acteur.

- 4 L'ensemble de ces développements est particulièrement riche. Ils s'articulent autour de l'idée qu'« on observe dans le champ de la protection de l'enfance, un jeu de tensions entre pôles apparemment opposés : protection administrative/protection judiciaire, éducatif/répressif, droits des parents/droits des enfants, etc. En réalité, ces ambiguïtés, même si elles peuvent mettre en jeu des antagonismes réels parmi les acteurs, sont incontournables et consubstantielles de la protection de l'enfance contemporaine articulée autour de l'enfant et de la famille qui n'est pas seulement le lieu de production des individus ni leur tuteur de développement mais un support des relations qui se négocient sans cesse entre ces membres » (p. 161). L'auteure cherche à expliciter ainsi un certain nombre de tensions à l'œuvre dans le champ de la protection de l'enfance par une approche pluridisciplinaire. Aussi aurait-il été intéressant d'inclure dès l'introduction une réflexion épistémologique aidant le lecteur à situer ces travaux de recherche en référence à d'autres travaux existants, en histoire², en sciences de l'éducation³ ou encore en sociologie du droit⁴.
- 5 La présente note de lecture retiendra plusieurs traits saillants de la recherche : tout d'abord l'approche pluridisciplinaire proposée, qui offre de nombreux enseignements sur la construction de l'action publique dans le champ de la protection de l'enfance (I) ; puis les sources empiriques recueillies, qui permettent une illustration des évolutions socio-historiques décrites dans la première partie de l'ouvrage (II). Enfin, l'ensemble qui permet des apports dans le champ étudié, mais laisse aussi certaines questions en suspens qui pourraient être l'objet de futures recherches (III).

1. Une approche pluridisciplinaire aux enseignements nombreux

- 6 L'auteure retient une approche pluridisciplinaire qui conduit à s'intéresser à l'histoire de la protection de l'enfance, aux évolutions des conceptions philosophiques mais aussi sociologiques attachées à la personne de l'enfant, de sa famille, et aux frontières entre la sphère publique et la sphère privée. Ainsi, résume-t-elle la thèse de l'ouvrage en indiquant qu'il s'agit d'étudier « l'évolution des rapports familles-institutions au prisme du statut de l'enfance et de son évolution au cours du temps » (p. 4)⁵.
- 7 Son hypothèse de recherche est formulée comme suit : « Nous pensons que, dans la relation entre les professionnels qui mettent en œuvre la protection des enfants et les parents, se joue, au-delà des représentations de la famille et de son rôle comme institution éducative et socialisatrice, une représentation de l'enfance. » (p. 7). Ainsi, parler du statut de l'enfance semble être, pour Céline Jung, un moyen d'évoquer la place de l'enfant dans la famille et dans la société, mais aussi de questionner le rôle de l'enfant en tant que sujet de droit. La protection de l'enfance est dès lors présentée comme un lieu d'observation particulièrement pertinent lorsque l'on s'intéresse aux tensions à l'œuvre autour de la personne de l'enfant⁶.
- 8 Le livre propose une synthèse des travaux existants sur l'histoire de l'enfant et de sa famille dans la société mais aussi sur l'évolution des institutions et du périmètre de l'action publique. Il s'appuie sur des recherches nombreuses allant jusqu'à s'intéresser à l'histoire des savoirs (par exemple l'influence des progrès de la médecine sur le contenu de l'action menée au titre de la protection de l'enfance (p. 47) ou encore à l'histoire du travail social (p. 128 et suiv. mais aussi p. 179 et suiv.). L'auteure met en

évidence les oscillations en ce qui concerne à la fois les finalités poursuivies par les politiques publiques au cours du temps et les conceptions sociales dominantes à chaque époque en ce qui concerne l'enfant et sa famille.

- 9 Céline Jung fait elle-même remarquer le caractère ambitieux de l'entreprise qu'elle s'est fixée : « Il est difficile de tracer une évolution nette de la place faite à l'enfant dans la société moderne, pour la bonne et simple raison qu'elle est loin d'être linéaire et que ce sont les principes qui travaillent notre société actuelle qui ont tendance à retenir notre attention. » (p. 36). L'auteure cherche à se prémunir contre toute analyse subjective qui serait influencée par les mœurs ou les pratiques actuelles pour s'attacher au réel. Dans ce cadre, la proposition de compléter l'étude par la lecture de dossiers de l'aide sociale à l'enfance est intéressante, tout en ayant pour limite le développement très progressif des écrits professionnels dans le champ de la protection de l'enfance. Comme elle le souligne, « les évolutions s'inscrivent dans une dynamique, mais les effets ne sont pas toujours contrôlables, rarement anticipés et programmés. Ainsi, chaque situation comporte une part héritée et une part d'inédit qui composent de nouvelles reconfigurations » (p. 48), d'où la difficulté de saisir le réel pourtant indispensable à l'étude d'une (voire des) reconfiguration(s) du statut de l'enfance.
- 10 L'approche historique a également pour intérêt de mettre en évidence une intervention de plus en plus soutenue de l'État auprès des familles. Céline Jung insiste sur une gestion sociale qui, à partir des années soixante-dix, va progressivement se déplacer « sur l'enfant au travers de la fonction parentale désormais au cœur d'une action publique tournée vers un nouvel enjeu : la parentalité » (p. 10). Cette évolution est soutenue dans les décennies suivantes par un mouvement d'individualisation de l'action publique et la reconnaissance de droits propres à la personne de l'enfant.
- 11 Comme l'explique très bien l'ouvrage, « dans un mouvement d'émancipation des contraintes, aussi bien privées que publiques, c'est l'individu qui est valorisé tandis que la société est regardée comme hostile, alors même qu'une société très différenciée suppose d'autant plus du liant social : plus il y a d'individualité reconnue, plus il y a d'interdépendance » (p. 221). L'auteure insiste sur le renforcement des droits de l'individu et, plus globalement, sur le mouvement d'individualisme qui traverse les sociétés contemporaines occidentales. Ce mouvement aurait plusieurs visages allant d'une vision positive permettant le développement de l'individu à une vision plus négative conduisant à un individualisme de masse décrit par Robert Castel⁷ comme ayant pour risque l'isolement de l'individu (p. 224 et suiv.). Selon elle, « l'individualisme produit autant de liberté que de vulnérabilité » et doit être considéré comme jouant un rôle important dans l'évolution des relations publiques-privées et plus particulièrement dans les rapports parents, enfant et professionnels.
- 12 La Convention internationale des droits de l'enfant participe à ce mouvement et à la reconnaissance de l'enfant non plus comme objet de protection mais comme sujet de droit (p. 231 et suiv.). La mise en œuvre et l'influence de ce texte ont des conséquences sur les liens que l'enfant entretient avec les adultes qui l'entourent, à la fois parents et professionnels.
- 13 Enfin, ce mouvement d'individualisme (qui aurait pu être discuté au regard des liens qu'il entretient avec l'individualisation de l'action publique) est vu comme ayant des conséquences directes sur le contenu de l'accompagnement proposé au titre de la protection de l'enfance : « L'extension de la technique contractuelle dans les dispositifs de travail social est emblématique des nouveaux rapports individuels dans l'espace

social : pensée comme une technique émancipatrice de l'individu, elle peine à encadrer des propositions réellement spontanées et finit par baliser des relations fléchées et standardisées pour les usagers des services. » (p. 247). Le contrat est alors montré comme l'aboutissement d'évolutions historiques et sociologiques multiples qui ont pour conséquence un important paradoxe : alors que la contractualisation a pour finalité une adaptation plus grande à la singularité de chaque situation, la réalité conduit à des pratiques très formalisées, reposant souvent sur une forme de rigidité administrative. Cette approche permet enfin de montrer le lien très actuel entre le dispositif de protection de l'enfance et la politique de lutte contre les inégalités sur laquelle l'auteur revient à plusieurs reprises (par exemple p. 152 et suiv.).

2. Une approche empirique vue comme une illustration des tensions à l'œuvre au titre de la protection de l'enfance

- 14 En retenant un terrain d'observation centré exclusivement sur la protection administrative (à l'exclusion des décisions judiciaires qui représentent pourtant 90 % de la totalité des accueils prononcés au titre de la protection de l'enfance⁸), Céline Jung propose d'allier l'approche théorique et empirique. Ce champ, écrit-elle pour expliquer ce choix, « n'est pas investigué dans les travaux sociologiques », alors même qu'il donne à voir « comment s'accordent professionnels et parents : par quels procédés, sur quel consensus, et autour de quel enfant se retrouvent-ils, lorsqu'ils parviennent à un accord ? » (p. 14). L'auteure insiste à plusieurs reprises sur « le fait que les parents demandent cette aide ou y donnent leur approbation, [et que ces situations] sont loin d'être anecdotiques mais révélateurs d'une problématique politique et sont une contribution originale à une sociologie des rapports privés-publics » (p. 16). Ces éléments empiriques alimentent ainsi l'approche socio-historique ci-dessus décrite.
- 15 Les dossiers lus sont des dossiers archivés dans deux départements d'Île-de-France et couvrent la période de 1960 à nos jours. Les années soixante sont considérées comme celle où la nouvelle architecture de la protection de l'enfance se met en place (p. 15). L'étude de ces dossiers permet à l'auteure d'illustrer la diversité des situations individuelles rencontrées, l'évolution du périmètre de l'intervention publique et les évolutions, parfois lentes, des pratiques professionnelles dans ce domaine (p. 112 pour plus de détails sur la méthodologie).
- 16 Cette étude de dossiers aurait pu être l'occasion d'une recherche complémentaire sur le vocabulaire employé au sein des écrits professionnels au cours du temps. Céline Jung propose cette analyse seulement sur certains points. Elle souligne par exemple le passage d'une notion de contrat à une notion de projet à partir des années 2010 (p. 276 et suiv.). Pour les dossiers récents, l'analyse du vocabulaire retenu aurait également pu être l'occasion d'une comparaison avec les termes employés par les parents dans les verbatims recueillis et retranscrit au cours de l'ouvrage, ces derniers étant par ailleurs très riches.
- 17 L'étude des dossiers de l'aide sociale à l'enfance a pour intérêt la mise en évidence d'une lente mise en œuvre de la loi, illustrée entre autres par la difficulté actuelle d'assurer un projet personnalisé pour chaque enfant. Elle pose par ailleurs une question peu soulevée dans le cadre de cette étude, mais non moins intéressante, autour de la

concurrence des normes dans le champ de la protection de l'enfance à la fois législatives et réglementaires, mais aussi administratives et sociales.

- 18 La lecture des dossiers de l'aide sociale à l'enfance est complétée par la réalisation d'entretiens avec trente-huit parents : dans ces entretiens, l'auteure ne cherche ni l'exhaustivité ni la représentativité du panel étudié. Les attentes à l'égard de ces entretiens sont nombreuses et exposées dans le détail dès l'introduction (p. 18), ils doivent permettre d'avoir une vue plus précise des relations entre le service de l'aide sociale à l'enfance et les parents, mais aussi de mieux comprendre les organisations et les fonctionnements et, enfin, de recueillir l'avis des parents sur leur vécu.
- 19 Si le matériel recueilli semble répondre en partie à ces questions, Céline Jung constate rapidement la grande hétérogénéité des situations rencontrées, et les verbatims des entretiens sont exploités comme autant d'exemples des tensions à l'œuvre dans le champ de la protection de l'enfance. Il s'agit de témoigner du ressenti des parents en ce qui concerne leur rôle et du rôle joué par les services, d'une part, et des effets du mouvement de contractualisation entre le service, les parents et l'enfant, d'autre part.
- 20 Pour donner un seul exemple, selon l'auteure, « force est de constater que l'aspect contractuel n'a qu'une incidence relative sur la mesure éducative à entendre les parents. Ceux que nous avons rencontrés se disaient rarement contraints de signer ce contrat. Au mieux, ils le percevaient comme un document qui clarifiait les choses – qui fait quoi pendant combien de temps –, au pire, comme une simple “paperasse” » (p. 298). Le propos des parents conduit alors à nuancer la vision négative de la relation contractuelle décrite par de nombreux auteurs.
- 21 Plus largement, l'ensemble de ces éléments posent la question de l'implication réelle de l'enfant et de ses parents et de la manière dont la parole des parents est non seulement recueillie, mais encore prise en compte pour influencer le parcours de l'enfant⁹.

3. Des éléments importants et des questions aujourd'hui sans réponse

- 22 Cet ouvrage insiste sur les conséquences liées à la reconnaissance de droits propres à la personne de l'enfant conduisant à la recomposition actuelle des rapports entre l'enfant et ses parents et, plus largement, à une nouvelle manière de concevoir et d'appréhender le lien d'autorité qui lie les adultes à l'enfant (particuliers ou professionnels). Ces éléments ont bien sûr des effets sur les modalités d'intervention publique au titre de la protection de l'enfance.
- 23 Une telle approche a plusieurs avantages. Elle permet d'abord de faire un parallèle utile entre l'histoire de la protection de l'enfance, des droits de l'enfant, de la famille, et l'histoire du travail social avec un mouvement d'individualisation de l'action publique. Elle permet ensuite de faire le lien entre la théorie et la pratique en donnant des illustrations concrètes, à travers les dossiers de l'aide sociale à l'enfance, de la distance qui peut parfois exister entre le droit, le cadre administratif posé et les pratiques. Enfin, le champ investigué centré sur la protection administrative apparaît intéressant au regard du peu d'études sur ce type d'accompagnement.

- 24 Comme toute recherche, la lecture de ce livre laisse également des zones d'ombre qu'il serait intéressant de lever dans le cadre de recherches futures :
- Comment s'explique un tel écart entre les orientations prononcées par le législateur et définies par le droit d'un côté, et les pratiques mises en œuvre de l'autre ?
 - Quelles sont les marges de manœuvre laissées aux professionnels comme aux parents au regard du cadre juridique, mais aussi social et moral qui s'impose à eux ?
 - Comment les entretiens réalisés peuvent-ils être utilisés pour identifier un « infra-droit »¹⁰ dans les rapports entre l'enfant, les parents et les professionnels ?
- 25 Pour conclure, Céline Jung considère que « plus la famille s'intimise, plus l'intervention publique la regarde de plus près, et sous des formes de plus en plus variées » (p. 45). Une telle affirmation laisse à réfléchir au regard du paradoxe qu'elle contient : on assisterait à un mouvement d'individualisation de plus en plus poussé qui aurait pour corollaire une action de la société de plus en plus intensive dans l'intimité des familles, au titre de la protection de l'enfance. Cette question aurait été intéressante à développer, comme celle de savoir quels sont les liens de causes à effets entre les évolutions sociales, sociétales et juridiques qui existent autour de la famille, et les évolutions dans la définition et le contenu de l'action publique.
-

NOTES

1. Céline Jung, *L'aide sociale à l'enfance et les jeunes majeurs : comment concilier protection et pratique contractuelle*, Paris, L'Harmattan, 2010, 178 p.
2. Paul Vasseur, *Protection de l'enfance et cohésion sociale du IV^e au XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Technologie de l'action sociale », 1999, 326 p.
3. Paul Durning, *Éducation familiale, Acteurs, processus et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2006, 294 p. ; Geneviève Bergonnier-Dupuy, Hélène Join-Lambert, Paul Durning [dir.], *Traité d'éducation familiale*, Paris, Dunod, 2013, 544 p.
4. Voir notamment Jacques Caillosse, « La sociologie politique du droit, le droit et les juristes », *Droit et société*, n° 77, 2011, p. 187-206.
5. Notons pourtant que si l'auteure étudie de manière très complète la place de l'enfant dans nos sociétés et ses évolutions, elle ne définit pas le terme « statut » pourtant utilisé dès le titre de l'ouvrage. Or, il aurait été intéressant de connaître les raisons qui sous-tendent le choix de ce vocabulaire, utilisé pour la première fois par le législateur le 14 mars 2016
6. Rejoint à cet égard d'autres écrits, parmi lesquels : Michel Chauvière, *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, Paris, L'Harmattan, 2009, 319 p. ; Flore Capelier, *Comprendre la protection de l'enfance. L'enfant en danger face au droit*, Paris, Dunod, 2015, 464 p.
7. Robert Castel, *La gestion des risques*, Paris, éd. de Minuit, 2011 (1^{re} éd. 1981), 224 p.
8. ONPE, *Treizième rapport annuel au gouvernement et au parlement*, Paris, La Documentation française, avril 2019.
9. Voir par exemple sur ce sujet : Hélène Join-Lambert, Séverine Euillet *et al.*, « L'implication des parents dans l'éducation de leur enfant placé. Approches européennes », *Revue française de pédagogie*, 2014, n° 187, p. 71-80.

10. En lien notamment avec les travaux d'Emilia Schijman, « À qui appartient le droit ? Ethnographier une économie de pauvreté », *Droit et société*, n° 33, LGDJ, 2019, 188 p.